
PLANIFICATION FISCALE PERSONNELLE

Rédacteurs de chronique : T.R. Burpee* et P.E. Schusheim**

S'EXPATRIER DES ÉTATS-UNIS OU L'IRS À LA RECHERCHE DES EXPATRIÉS

*Margaret S. Park** et Andrew E. Stancel***

Les législateurs américains ont reconnu depuis longtemps que l'expatriation peut servir à éviter l'impôt. Ils ont donc prévu des sanctions pour les citoyens américains dont on considère qu'ils se sont expatriés principalement pour éviter l'impôt. Dans le cas d'un citoyen américain, l'« expatriation » s'entend de la renonciation à la citoyenneté. Dans le cas d'un étranger résident permanent légitime, elle signifie que ce dernier cesse d'être résident permanent.

Dans un monde où les gens sont de plus en plus mobiles, d'aucuns peuvent se demander si le départ des États-Unis ou le retour au pays d'origine d'une personne (ou celui d'un conjoint ou d'un parent) représente un facteur pertinent, en soi, pour déterminer si une expatriation est motivée par des considérations fiscales. Les employés des multinationales sont souvent réaffectés sans égard à leur nationalité, à leur lieu de naissance ou à leur ancienne résidence. Les gens peuvent décider de s'expatrier pour de multiples raisons, et ils ne devraient pas être présumés l'avoir fait principalement dans le but d'éviter l'impôt sans avoir la possibilité de soumettre leurs motivations à un examen dans le cadre d'une vérification fiscale.

Cet article présente un survol des dispositions américaines actuelles relatives à l'expatriation contenues dans l'*Internal Revenue Code* (ci-après le « Code ») et des principales modifications proposées dans la *Armed Forces Tax Fairness Act of 2003*. Il y est aussi question des critères utilisés pour déterminer l'assujettissement d'un particulier aux dispositions du Code relatives à l'expatriation ainsi que de certaines exigences en matière de conformité. L'article comporte également un aperçu des résultats de décisions de l'*Internal Revenue Service* (ci-après « IRS ») en vertu de ces dispositions.

* Anciennement de Ernst & Young, s.r.l., Montréal.

** De Ernst & Young, LLP, Toronto. Les auteurs souhaitent remercier les rédacteurs de cette chronique, T.R. Burpee et P.E. Schusheim. Une version antérieure de cet article a été relue par Michael Pfeifer et James Hartford de Ernst & Young LLP, National/ITS, Washington, DC. Leurs commentaires ont été fort appréciés et nous avons modifié l'article en conséquence. Michael Pfeifer, Joseph Henderson, James Hartford et Paula Charpentier (tous de Ernst & Young LLP, Washington, DC) ont formulé des commentaires et des suggestions utiles, et ont attiré notre attention sur des articles intéressants; nombre d'entre eux sont d'ailleurs cités dans le présent article. Nous sommes très reconnaissants de cette aide sans laquelle la rédaction de cet article n'aurait pas été possible.

Les dispositions relatives à l'expatriation sont complexes, et les techniques de planification détaillées en matière d'impôt sur le revenu et de droits successoraux pour les particuliers qui envisagent de s'expatrier dépassent le cadre de cet article. Les auteurs souhaitent simplement sensibiliser les conseillers et les contribuables aux règles américaines sur l'expatriation et aux modifications qui y ont été apportées.

MOTS-CLÉS : EXPATRIATION ■ IMPÔT SUR LES DONS ET DROITS SUCCESSORAUx ■ IMPÔT DE DÉPART ■ IMPÔT AMÉRICAIN DES PARTICULIERS ■ DEMANDE DE DÉCISION

SOMMAIRE

Introduction	1017
Les dispositions américaines relatives à l'expatriation avant les modifications de 1996	1019
Modifications de 1996 : La loi actuelle sur l'expatriation	1019
La modification Reed	1020
Qui est assujéti aux dispositions relatives à l'expatriation ?	1020
L'expatriation est-elle motivée par des considérations fiscales ?	1021
Qui peut se soustraire aux dispositions relatives à l'expatriation ?	1022
Qu'est-ce qui se produit en vertu des dispositions relatives à l'expatriation ?	1023
Impôt à payer	1023
Définition élargie du revenu de source américaine	1024
Autres règles spéciales	1026
Conventions fiscales	1029
Directives de l'IRS	1029
Survol de la Notice 97-19	1029
Décisions rendues en vertu de la Notice 97-19	1031
Survol de la Notice 98-34	1032
Résultats possibles d'une demande de décision	1035
Facteurs à prendre en considération avant la présentation d'une demande de décision	1036
Issue d'une décision favorable	1036
Avantages tirés d'une convention par suite d'une décision favorable	1036
Situations où il n'est pas avantageux de présenter une demande de décision	1036
Récents changements dans les dispositions relatives à l'expatriation	1038
Raisons de la modification	1039
Explication des dispositions	1040
Vente réputée de biens à l'expatriation ou à la cessation de la résidence	1040
Report du paiement	1041
Particuliers visés	1041
Choix d'être traité comme citoyen américain	1042
Date de la renonciation à la citoyenneté	1042
Régimes de retraite et autres mécanismes semblables	1044
Participation dans une fiducie	1045
Coordination avec le « régime fiscal en vertu de la loi actuelle »	1048
Traitement des dons et héritages reçus d'un ancien expatrié	1048
Règles sur l'immigration	1049
Date de prise d'effet	1049

Récentes mises à jour de la loi proposée	1049
Conclusion	1051
Annexe A : Renseignements à fournir dans les demandes de décision (Notice 98-34)	1051
Annexe B : Que faire lorsque vous vous expatriez	1054
